



Council of the  
European Union

Brussels, 22 January 2018  
(OR. en, fr)

5503/18

AGRI 38  
AGRIORG 11

**NOTE**

---

From: General Secretariat of the Council  
To: Delegations

---

Subject: Management of public stocks of skimmed milk powder  
- Information from the Belgian delegation

---

Delegations will find attached in Annex a note from the Belgian delegation on the above subject, concerning an item under "Any other business" at the Council ("Agriculture and Fisheries") on 29 January 2018. The English language translation will follow.

## Note de la délégation belge sur la gestion des stocks publics de poudre de lait écrémé

L'intervention publique de lait écrémé en poudre est ouverte systématiquement du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre de chaque année. Au titre de la campagne 2017, la Commission a avancé la période d'intervention publique au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de mesures temporaires exceptionnelles en faveur du lait et des produits laitiers. L'intervention était donc disponible du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017.

Les achats sont faits à prix fixe (prix d'intervention) dans la limite d'un contingent, pour l'ensemble de l'Union européenne, de 109 000 tonnes pour le lait écrémé en poudre. Le prix payé était de 1 698 €/tonne. Lorsque les volumes précités ont été atteints, la Commission a suspendu les achats à prix fixe et a poursuivi les achats dans le cadre d'une procédure d'adjudication.

Depuis le lancement des appels d'offres pour vendre les stocks, **seulement 220 t** ont trouvé preneur sur les 15 adjudications passées, dont 40 t en janvier à 215,10 €/100 kg, 100 t en juin à 185 €/100 kg, 40 t en octobre à 144,05 €/100 kg et 40 t en novembre à 139,02 €/100 kg.

En octobre 2017, la Commission a proposé de fixer, temporairement, à zéro le plafond de l'achat à l'intervention, à prix fixe, pour le début de la prochaine campagne qui démarrera le 1<sup>er</sup> mars 18 (au lieu des 109.000 tonnes tel que prévu dans la réglementation actuelle) et de continuer les achats par adjudication.

Fin décembre 2017, La Commission a proposé de modifier la date avant laquelle le lait écrémé en poudre est disponible pour la vente par voie d'adjudication. Ainsi la date du 1<sup>er</sup> novembre 2015 a été reculée au 1<sup>er</sup> avril 2016 mettant en vente une quantité de poudre plus importante et plus fraîche de manière attirer les opérateurs.

L'année 2018 commence avec un stock de poudre de lait écrémé de 376 000 tonnes.

Les produits stockés sont remis sur le marché, soit, dans le cadre des opérations en faveur des plus démunis, soit, lorsque la Commission estime que la conjoncture le permet, dans le cadre d'une procédure d'adjudication ; cette procédure peut prévoir que la marchandise soit vendue pour une destination ou une utilisation particulière.

On constate que:

- la Commission tente de démanteler les stocks de poudre de lait mais sans succès et ce malgré une hausse, en 2017, des exportations de l'Union Européenne (UE) de 200 000 tonnes et une hausse de la consommation intérieure des produits laitiers ;
- l'augmentation considérable, tant au sein de l'UE que mondiale, de la collecte de lait en 2017, devrait se poursuivre probablement en 2018 ;
- les cotations des prix des produits laitiers sont actuellement considérablement inférieures à celles de l'année passée, à la même époque. Le prix de la poudre de lait écrémé recule de 33 %;
- le recul des prix auront pour effet des prix du lait plus faibles aux producteurs ;
- l'opérationnalité du programme aux plus démunis est limitée car elle est basée sur la vente de la poudre de lait écrémé au dessus du prix d'intervention ;
- il ne faut pas exclure d'importantes variabilités des prix et des déséquilibres temporaires sur le marché dans les mois à venir;
- le prix actuel de la poudre de lait, 150 €/100 kg se situe en dessous du prix d'intervention.

Bien que les perspectives à long terme pour le marché laitier demeurent positives, selon la Commission, grâce à la croissance de la demande mondiale et UE sur les produits laitiers, et tenant compte des constatations faites, la Belgique appelle la Commission européenne à trouver une solution, à court terme et à moyen terme, pour se débarrasser des stocks accumulés depuis 2016 et demande à la Commission européenne la façon dont elle envisage de le faire.

---